

Charges élevées par rapport aux années précédentes

Par freda_old, le 26/10/2007 à 17:50

Bonjour,

j'ai quitté depuis peu un logement dont j'étais le locataire. L'agence immobilière me demande comme il se doit de payer mes charges pour ma dernière année. Sur deux ans, mes charges ont été de 260 euros environs (total des cotisations de charges =360 euros/an). Pour cette denière année (11 mois), les charges s'élèvent à 385 euros au lieu de 260 euros, se faisant je leurs dois 50 euros environs (solde de charges pris en compte).

Le détail des charges montre que la consommation d'eau passe pour l'immeuble de 1500 à 4300 euros la dernière année. Je téléphone à l'agence à plusieurs reprises, demandant simplement s'il ne s'agit pas d'une erreur et sinon de me fournir une explication. J'ai finalement réussi à contacter le comptable responsable de mon dossier, qui me dit qu'il me rappelerait. A ce jour la seule nouvelle de l'agence est une lettre de relance du service contentieux.

Faut-il que je paye, tout simplement (m'évitant du temps perdu inutile) ou ai-je le droit d'obtenir des explications et de quelle façon?

Très cordialement.